

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2010

---

INITIATIVE LÉGISLATIVE CITOYENNE SELON L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION  
(n° 2908)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par  
M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 7**

I. – Après le mot :

« français »,

insérer le mot :

« majeurs ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« âgés de dix-huit ans accomplis, ».

III. – En conséquence, après le mot :

« politiques »,

insérer le mot :

« et ».

IV. – Après le mot :

« électorales »,

supprimer la fin de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.